



## Nicolas BREHM

Ingénieur, Gérant de la SARL NBC

Conseiller du Commerce Extérieur

Enseignant en Licence à l'Université Antilles-Guyane

Lauréat 2004 du concours National du Ministère de la Recherche

Lauréat 2005 du concours de l'entreprise innovante et du développement durable

Lauréat 2005 du concours TOYP de la Jeune Chambre Economique (Régional et National)

Lauréat 2006 du programme d'échanges de jeunes entre la France et la Chine

dans le groupe « Jeunes Entrepreneurs », organisé par le Ministère des Affaires Etrangères. [www.egide.asso.fr](http://www.egide.asso.fr)

Lauréat 2007 du TOP 100 des 100 actions de développement durable les plus remarquables de l'année – Ministère de l'écologie

Nominé 2008 du Concours National du Ministère de la Recherche

Lauréat 2018 du Trophée Export des Eco-Entreprises – Prix Outre-Mer, POLLUTEC 2018 (Ademe, Ministère des Outre-Mer)

## A tous nos clients débiteurs & aux institutions publiques de Guyane

### Adresse :

Rue Saint Cyr, Résidence Océane – Apt n°5

97300 CAYENNE – FRENCH GUIANA

Antenne en République Dominicaine

**104 Avenida Enriquillo Apt E02 – Los Cacicazgos**

**DN- Santo Domingo – Republica Dominicana**

Tél et fax : 05.94.29.07.70 - +1 809 817 77 64

E-mail : [nicolas.brehm@nbcsarl.com](mailto:nicolas.brehm@nbcsarl.com)

Web : [www.nbcsarl.com](http://www.nbcsarl.com)

Cayenne, le 23 mars 2020

Objet: Demande solennelle de règlement de nos factures en souffrance dans le contexte de la crise sanitaire du Corona Virus.

Réf : NBC - 230320/1

PJ : courrier ministériel du 20 mars 2020 & sommaire du rapport de la Direction Générale des Entreprises qui concerne l'accompagnement des entreprises face au Corona Virus.

Mesdames, Messieurs,

Je m'adresse à vous de manière solennelle aujourd'hui, afin de vous exposer la situation de notre entreprise face à l'épidémie actuelle.

Dès le 16 mars, d'un commun accord unanime avec mon équipe nous avons pris les décisions suivantes :

➤ **Sur le volet organisationnel interne et externe :**

- Organisation du service NBC en télétravail à 100%,
- Report de toutes nos missions de terrain et informations passées à nos clients concernées par téléphone et par courriel,
- Poursuite du service concernant toutes nos études en cours ne nécessitant pas de mission de terrain additionnelle,

➤ **Sur le volet social :**

- L'équipe NBC (tous les collaborateurs salariés) est favorable à poursuivre son activité salarié à 100% malgré l'interruption des missions de terrain - nous travaillons dans le domaine de l'environnement, et être confiné n'est évidemment pas simple à gérer -.
- Malgré les dispositions prises au niveau national (chômage partiel, report des charges, etc.), nous avons pris collégalement la décision de manière concertée avec l'équipe, de ne pas mobiliser ces moyens, même partiellement, et ce jusqu'à nouvel ordre. Nous considérons que d'autres entreprises, plus impactées que la nôtre, auront besoin de ces dispositifs (artisans, restaurateurs, artistes vivants, etc.). Aussi, l'équipe NBC se mobilise solidairement pour participer à l'effort national face à cette crise.

Dans ce contexte, nous sollicitons TOUS nos clients en arriéré de paiement, de bien vouloir **participer à cet effort en réglant sans délais nos factures impayées**. Celles-ci représentent aujourd'hui, un total de **133.063,94 €** dont :

- 6.218,20 € d'intérêts moratoires d'organismes publiques,
- 84.674,74 € de factures également d'institutions publiques,
- 42.171,00 € de factures de clients privés,

En quelques chiffres, ces 133k€ de factures impayées, correspondent à près d'**un quart de notre chiffre d'affaire annuel**. Près de **70% de nos créanciers sont des institutions publiques**.

Face à la situation actuelle, régler des intérêts moratoires légaux et des factures validées de longue date par l'administration est **indispensable pour maintenir la viabilité de notre entreprise**.

Toute notre équipe compte donc sur votre solidarité à tous, pour nous aider à poursuivre notre activité dans ce contexte difficile qui nous impacte tous.

Très cordialement.

**Nicolas BREHM**



**Gérant de la SARL NBC**  
Et représentant de tous les collaborateurs de l'entreprise

Site web : [www.nbcsarl.com](http://www.nbcsarl.com)





**GOVERNEMENT**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Paris, le 20 MARS 2020

Mesdames, Messieurs,

La propagation mondiale du Covid 19 est une situation inédite pour notre pays. Nous sommes confrontés à un double défi, à la fois sanitaire et économique. La France a les atouts nécessaires pour surmonter cette crise : elle dispose d'infrastructures de qualité, s'appuie sur une puissance publique d'un grand professionnalisme, et peut compter sur ses forces vives. Vous êtes ces forces vives.

Afin d'éviter la propagation du virus, le Gouvernement a décidé de mettre en place des mesures de fermeture et de confinement.

Pour autant, ces mesures ne signifient pas l'arrêt de la vie économique de la France et de ses entreprises. Au contraire, afin de garantir une continuation de l'économie française et de permettre sa bonne reprise future, il nous faut pouvoir assurer le maintien d'activités de production, de logistique et de services, qui ne peuvent être effectuées en télétravail.

Le respect des mesures de confinement appelle bien entendu à des adaptations nécessaires dans l'organisation du travail, mais ne doivent pas dissuader nos concitoyens et nos entreprises à poursuivre leurs activités, hormis pour les commerçants soumis aux interdictions d'ouverture.

A ce titre, la mise en place de gestes barrière et de règles de distanciation au travail est impérative, là où l'activité ne permet pas le télétravail. Chaque entreprise est appelée à repenser son organisation, notamment pour limiter les regroupements de salariés dans des espaces réduits, ou encore pour adapter au maximum l'organisation du travail, par exemple la rotation d'équipes.

Les trajets domicile-travail sont autorisés pour ceux qui ne peuvent pas télé-travailler ou travailler à distance. Cela vaut aussi pour les personnes exerçant une activité qui les oblige à se déplacer ou à travailler en extérieur, à condition d'être munies de leur attestation de déplacement dérogatoire ainsi que de leur justificatif de déplacement professionnel.

De manière générale, il est crucial que les usines de production, les chaînes logistiques et les entreprises de services puissent continuer de fonctionner sur le territoire français, en adaptant leur activité aux circonstances exceptionnelles que nous connaissons.

Nous tenions à vous adresser ce message d'encouragement et de reconnaissance du Gouvernement de la France. Par votre courage et votre sens des responsabilités, nous sommes en mesure d'assurer aux Français qu'ils surmonteront cette crise.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sincères remerciements.

Bruno LE MAIRE  
Ministre de l'Économie  
et des Finances

Muriel PENICAUD  
Ministre du Travail

Olivier VERAN  
Ministre des Solidarités  
et de la Santé

## FAQ – Accompagnement des entreprises - Coronavirus

Version du 20 mars 2020

### Sommaire

1	Quelles sont les mesures de soutien et les contacts utiles pour vous accompagner ? .....	2
2	Les mesures de confinement impliquent-elle un arrêt de l'activité des entreprises ?.....	2
3	Comment bénéficier des délais de paiement d'échéances sociales (URSSAF) ?.....	8
4	Comment bénéficier du délai de paiement d'échéances fiscales ? .....	10
5	Comment bénéficier des reports des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité ?.....	13
6	Comment bénéficier de l'aide de 1500 euros du fonds de solidarité ?.....	13
7	Comment bénéficier des mesures de soutien à la trésorerie annoncée par le gouvernement ? 14	
8.	Dans cette situation de crise, quel soutien puis-je attendre de la part des banques commerciales, de la Banque de France, et des assurances ?.....	17
9.	Comment bénéficier du dispositif de chômage partiel ? .....	20
10.	Mon entreprise est en difficulté, puis-je saisir le tribunal de commerce compétent ?.....	23
11.	Durant cette période, les services de Pôle emploi continuent-ils de fonctionner ?.....	24
12.	Comment bénéficier du médiateur des entreprises en cas de conflit entre clients et fournisseurs ?.....	25
13.	Comment contacter votre Chambre de commerce et d'industrie (CCI) ou votre Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA), en métropole et en outre-mer, pour être accompagnés dans vos démarches ?.....	25
14.	Dans cette situation de crise, mon expert-comptable peut-il m'aider ?.....	25
15.	Dans les cas les plus difficiles, comment faire appel à un professionnel du droit des entreprises en difficultés pour se faire aider dans la gestion de cette situation inédite ? .....	26
17.	Existe-t-il des dispositifs de soutien psychologique à destination des chefs d'entreprise pour les aider à faire face aux difficultés qu'ils traversent ? .....	27
18.	Des mesures spécifiques sont-elles prévues pour aider le secteur culturel, particulièrement touché, à surmonter cette crise ?.....	27